

Dépôt : 26.02.2024
Traitement Bureau CDV : 04.03.2024
Développement/Urgence : OUI/OUI
Délai de réponse : Selon dev.

Interpellation du PSA intitulée : « Sécurité autour des écoles primaires du Clos et de Chantemerle »

Introduction

Les recommandations de la Commission de Gestion et Surveillance adressées au Conseil Municipal dans son second rapport 2023 ont mis en lumière l'importance de la sécurité routière autour des écoles de Moutier. Même si des améliorations substantielles ont été amenées ces dernières années, il reste encore des aspects dangereux à prendre en compte et à résoudre, autour de Chantemerle et du Clos notamment.

En effet, le trafic des « parents-taxis » s'intensifiant au fil du temps, la sécurité des petits Prévôtois est mise à mal, que ce soit sur la Place Ste-Catherine ou sur le parking du bas de Chantemerle, en particulier aux heures de début et de fin des classes. La circulation, très souvent chaotique à ces moments-là, devrait être réglementée définitivement. On ne peut pas exiger des parents de laisser la voiture à la maison, mais on peut les inciter à amener leurs enfants d'une façon sécuritaire et régulée.

Selon les critères du BPA, chaque commune est tenue d'aménager les structures routières de manière à ce qu'elles soient les plus adaptées possible aux enfants. Ainsi, des mesures de nature constructive sont des compléments indispensables aux signalisations existantes attirant l'attention sur les écoliers à proximité de la route.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- Dans quelle mesure le Conseil municipal envisage-t-il de revoir le sens de la circulation sur la place Ste-Catherine (signallement d'entrée et de sortie) ?
- Dans quelle mesure le Conseil municipal pourrait-il créer un dépose-minute sécurisé pour les écoliers de l'école du Clos (place Ste-Catherine ou ailleurs) ?
- Comment le Conseil municipal va-t-il reprendre le dossier du parking du bas de l'école de Chantemerle et sécuriser le passage des écoliers ?
- Quelles démarches le Conseil municipal, suite aux recommandations de la Commission de Gestion et de Surveillance dans son second rapport 2023, a-t-il déjà entreprises afin d'améliorer la sécurité autour des écoles, démarches autres que celles proposées ci-dessus ? Si oui, quel délai s'est-il donné pour mettre en œuvre ces nouvelles mesures ?
- Est-ce que le Conseil municipal s'est approché du BPA et/ou ATE pour solliciter des prestations sur mesure de leur part ?

Urgence

L'urgence est demandée. Motifs : la sécurité des enfants reste un sujet crucial.

Moutier, le 26 février 2024

Signature (s) :

PSA, 1^{ère} signataire :

Mme Sandra Monnerat Choffat (8)
Mmes Sandrine Juillard, Laure Hagmann Bortolussi,
Corinne Schwab
MM. Patrizio Robbiani, Daniel Heizmann, Cédric Erard,
Jérôme Nicoulin